

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE

LES MISSIONS

Les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance définies à l'article L 221-1 du Code de l'action sociale et des familles peuvent se décliner en cinq axes principaux :

↪ la prévention : il s'agit par cette action d'apporter un soutien matériel éducatif et psychologique aux enfants et à leur famille lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés sociales. Cette prise en charge de l'enfant dans sa famille se traduit par :

- le versement d'aides financières
- des actions éducatives administratives ou judiciaires
- les interventions des TISF (Travailleuses Interventions Sociales et Familiales)

↪ la prévention spécialisée qui constitue une prise en charge de l'enfant dans son quartier et vise à organiser des actions en vue de prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes et des familles.

↪ l'accueil et l'accompagnement des mineurs, jeunes majeurs, des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans. Cette mission s'étend aussi dans le département aux enfants autistes et psychotiques.

↪ le recueil et le traitement des signalements d'enfants en danger.

↪ *l'adoption* intégrant la délivrance de l'agrément aux familles adoptives, l'élaboration et la réalisation des projets d'adoption en faveur des pupilles de l'Etat ainsi que l'accompagnement et le soutien aux familles adoptives.



Concours de dessins des enfants de l'ASE

L'activité de ce secteur peut se résumer en quelques chiffres :



Remise de récompenses du Président Claude Lise aux enfants de l'ASE

- 951 mineurs et jeunes majeurs vivent hors du domicile parental et sont confiés à des familles d'accueil ou des établissements
- 272 mineurs et jeunes majeurs bénéficient de prestations éducatives à domicile
- 1688 personnes ont bénéficié d'une aide financière
- 293 signalements enfants en danger ont été enregistrés.



Initiation aux gommiers de jeunes de l'A.S.E

LES MOYENS

Ces missions sont remplies avec l'accord des familles ou sur décision du juge des enfants en collaboration avec les établissements et services suivants :

- 1 foyer départemental de l'enfance
- 5 maisons d'enfants à caractère social
- 1 service d'action éducative en milieu ouvert
- 1 service de TISF
- 1 service de prévention spécialisée
- 1 foyer maternel
- 1 centre d'accueil pour femmes victimes de violences
- 2 foyers de jeunes travailleurs

Pour ce faire, l'Aide Sociale à l'enfance et à la Famille dispose d'un budget de 43 millions d'euros par an dont les principaux postes sont :

- ✓ la rémunération des assistants familiaux10 480 000 €
- ✓ les établissements..... 20 000 000 €
- ✓ la prévention spécialisée..... 1 500 000 €
- ✓ les mesures d'actions éducatives judiciaires..... 1 100 000 €

L'Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille organisée en direction compte :

- ✓ 34 personnels administratifs
- ✓ 46 travailleurs sociaux
- ✓ 7 psychologues
- ✓ 287 assistants familiaux



Séminaire sur l'actualité juridique de l'A.S.E.

DESCRIPTIF DES POSTES PRINCIPAUX ET DES RESPONSABILITES

1 Directrice, Madame Viviane WHITTINGTON
1 Adjoint à la Directrice, Michel SUIVANT

Cellule prévention : responsable, Monsieur Jean-Jacques PUJAR ☎ 0596 55 61 70
15 assistants socio éducatifs /1 psychologue

- Mise en œuvre des actions éducatives en milieu ouvert
- Organisation des actions collectives en lien avec les partenaires du réseau
- Écoute téléphonique dans le cadre du dispositif enfance en danger
- Évaluation des situations à risque

Cellule protection : responsable, Monsieur MONTEL Jean Marc ☎ 0596 55 27 82
22 assistants socio éducatifs / 6 psychologues répartis en six secteurs territorialisés :

- Réalisation des placements judiciaires et administratifs
- Accompagnement éducatif des enfants confiés
- Accompagnement et évaluation des assistants familiaux

Unités familles d'accueil et tiers : responsable Madame Jacqueline THIMON
☎ 0596 55 27 18
3 agents

- Gestion administrative des assistants familiaux
- Formation et rémunération des assistants familiaux
- Rémunération des Tiers dignes de confiance

Unité contentieux et assurance : Responsable, Monsieur Roland CASIMIR
☎ 0596 55 25 35

- Gestion des dossiers d'administrateur ad hoc en lien avec l'avocat
- Ouverture des comptes bancaires pour réception des indemnités à victimes
- Suivi des dossiers d'assurance responsabilité civile et scolaire en lien avec la DGA2

Unité adoption : Responsable, Madame CALDAGUES-FEUILLEARD Jeannine ☎
0596 55 26 46

- d'adoption
- Evaluation des candidats à l'agrément
 - Préparation des placements en vue
- d'adoption
- Suivi des enfants confiés en vue
 - Correspondant CNAOP (Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles)
 - Correspondant AFA (Agence Française de l'Adoption)



Les enfants de l'A.S.E. au tour des yoles

Unité enfance en danger : Responsables, Mesdames Rosette ZIDEE et Catherine JULIEN ☎ 0596 55 25 73 et 0596 55 37 06

- Traitement des informations et des signalements relatifs à l'enfance en danger
- Animation du dispositif enfance en danger en lien avec les partenaires institutionnels
- Recueil et traitement des données anonymes en lien avec l'observatoire départemental de l'action sociale.

Un centre d'hébergement : « **CENDRA** » : capacité 10 places
Responsable, Madame ZITA Christiane ☎ 0596 64 96 43

- Hébergement et accompagnement des femmes victimes de violence conjugales.

Unité administrative et logistique composée de plusieurs pôles : 5 agents

- Aide financière
- Allocation de retour à l'emploi
- Hébergement d'urgence
- Factures (contrôle, liquidation)
- Classothèque
- Colonies de vacances

ACTIONS PHARES

1) Inauguration le 05 avril 2006 du Centre Départemental de Ressourcement et d'Accompagnement dans la Vie (CENDRA) pour l'accueil et l'hébergement des mères victimes de violences conjugales ainsi que leurs enfants. Au 31 décembre 2006, 31 personnes y avaient séjourné.

2) Etats Généraux de la Protection de l'Enfance le 03 février 2006 à Madiana.



Journée internationale de l'enfance (2007)

PROJETS EN COURS

1) Création d'une Maison des Adolescents pour l'année 2007 :

Il s'agit de doter les adolescents martiniquais d'un lieu privilégié d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement éducatif.

2) Publication d'un livret d'accueil à l'attention des enfants